

GRÉSIVAUDAN

GRÉSIVAUDAN/CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Budget 2011 : éviter le risque d'endettement

C'était prévu. Après une année 2010 de transition budgétaire et deux ans d'existence, le Grésivaudan prend en charge sa fiscalité. La réforme sur la taxe professionnelle (TP) produit ses effets. L'intercommunalité doit trouver de nouvelles recettes, pallier la fin de la compensation relais de l'État, tout en limitant son endettement.

Les orientations budgétaires, discutées lundi soir à Crolles, laissent à penser que la Communauté de communes du Grésivaudan (CCG) fait figure de bon élève dans ce domaine.

Nouvelles recettes dans le panier fiscal

La donnée a changé, la composition du budget aussi. Avant le vote définitif le mois prochain, on sait qu'un tiers du budget 2011 est consacré aux impôts économiques. La cotisation foncière des entreprises (12,6M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (5,4M€), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux produisant de l'électricité (695 000 €) et les taxes sur les surfaces commerciales remplissent le nouveau panier fiscal.

Viennent aussi le taux de versement transport (qui passe de 0,45 à 0,60 %), le coût de l'inflation (+1,7%) appliqué sur les tarifs des équipements de la CCG et le produit de la fiscalité des ordures ménagères (lire par ailleurs).

Ces ressources ne cachent en rien une réalité économique de taille : la

CCG a décidé de solder sa contribution au programme de Recherche et Développement "Nano 2012", à hauteur de 16M€. Elle n'ira pas au-delà, elle qui avait prévu lors de son premier budget, d'investir 82,5M€ sur 6 ans...

"Nano 2012" : un poids en moins

La donnée a décidément changé. Et les élus du Grésivaudan, son président François Brottes en tête, l'assument. Le montant de l'emprunt pour financer les actions de cette année s'élève à 15M€. « Dès l'instant où l'on est délesté de "Nano 2012", on ne devrait pas mobiliser l'emprunt. C'est au cas où tout serait réalisé cette année », ce qui reste peu probable et laisse une marge de manœuvre financière à la CCG, très peu endettée.

Tourisme : pas de taxe de séjour...

Dans chacune des compétences, cela se traduit par une ambition contenue qui n'a pas franchement soulevé de questions. Dommage pour le débat.

Pour le tourisme par exemple, on aurait souhaité en savoir un peu plus. La CCG investit dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (FDIPR).

Surtout, l'idée d'une taxe de séjour est abandonnée. « Ça nous coûtait plus cher que cela nous rapportait », a concédé le président François Brottes. Soit,



Lundi soir, le débat d'orientations budgétaires du Grésivaudan a donné l'occasion aux vice-présidents de lister les actions réalisées et à venir dans chacune des compétences de l'intercommunalité. Prudent, le président François Brottes a annoncé le retrait de "Nano 2012", et une capacité d'emprunt raisonnable.

Mais n'est-il pas temps de régler le problème d'un ou de plusieurs offices de tourisme sur le Grésivaudan ? L'intercommunalité « a l'obligation d'intervenir en subvention auprès d'un seul office de tourisme », a-t-il rappelé, sans préciser lequel...

Deux pistes de travail sont en cours : l'une est de rendre aux offices de tourisme de Saint-Hilaire-du-Touvet et de Pontcharra « leurs racines communales » ; la seconde, d'envisager un service de promotion commun au territoire doté d'un ou deux points de contact.

Pas question, donc, de toucher aux offices de tourisme des stations.

Foncier : un choix politique

Elle est qualifiée de « volontariste ». La politique foncière du Grésivaudan mobilise 3,5M€ cette année, soit 33M€ jusqu'en 2016. Est-ce une grosse enveloppe ? « C'est une dépense qu'on a en face de recettes, a tempéré le président Brottes, cette somme est le travail d'inventaire sur les communes. »

Les actions en faveur des zones industrielles sont elles aussi significatives. Pour étendre la pépinière Eurekalp, la CCG prévoit d'investir 1,5M€ sur 2 ans ; les travaux devraient démarrer en avril.

Au sujet de la future zo-

ne de la Grande Île, au Versoud, les choses se précisent : de 2011 à 2015, les dépenses ont été évaluées à 7,8M€ au lieu de 12M€ compte tenu de subventions en moins du Conseil général.

Retenons enfin l'acquisition du bâtiment de Tyco à Chapareillan où un projet d'entreprise dans la filière bois peine à sortir.

L'entreprise, qui reprendrait l'ensemble, est en discussion avec "Cascades", une papeterie canadienne implantée à La Rochette. François Brottes a admis ne pas avoir de confirmation du projet, mais s'il se fait, « ce sera sur Tyco. »

Céline FERRERO

ORDURES MÉNAGÈRES : HARMONISER AU MIEUX

La situation se clarifie un peu. Le Grésivaudan a décidé d'instaurer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur son territoire, hormis les communes pour lesquelles le service est assuré par le Sibrecsa (Syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) et déjà soumises à une TEOM uniforme. Au niveau financier, cela ne change rien, ou presque, pour les contribuables. « Il faut nous éloigner le moins possible de ce que les usagers payaient en 2010 », a prévu le président de la CCG François Brottes. Cela ne referme en rien le débat à venir (dans un an peut-être) sur la mise en place d'une TEOM incitative basée sur le principe de faire payer davantage ceux qui produisent le plus de déchets. Auparavant, il faudra que les communes se mettent d'accord sur les modes de collecte... Pour l'heure, l'application de cette fiscalité se fait encore au cas par cas puisque le montant de la TEOM de ces communes se calcule sur la base de la valeur locative de chaque commune. Il subsiste donc quelques différences ; elles sont liées à la pratique de chacune des collectivités. Si harmonisation il y a, elle reste progressive.

PADD : le Grésivaudan a été entendu...

Avant même de donner les modifications et propositions apportées sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), François Brottes a corrigé le tir : « Ce n'est pas un avis "réservé" sur la possibilité d'un péage urbain à Grenoble, mais "opposé". » Cette correction résume l'état d'esprit d'élus du Grésivaudan vigilants et critiques sur le contenu de ce PADD. Ils tenaient à se faire entendre, et pas seulement sur les déplacements, estimant que leur première participation écrite n'avait pas été concluante.

Que retenir de ces 20 pages où figurent les grandes options d'aménagement ? Des principes, bien sûr, qu'a rappelés Dominique

Clouzeau-Germain, vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace. Des idées fortes, aussi, sur les déplacements, leur articulation avec les zones économiques et/ou les zones d'habitat ; sur l'agriculture locale déclarée prioritaire ; sur le tourisme qui doit se développer et perdurer... Feuilleter ces 20 pages dans le détail nécessitait plus d'une minute d'attention. Seule la question du péage urbain grenoblois a eu le mérite de faire réagir l'assemblée. « Proposer ce péage urbain, c'est un peu nous dire "débrouillez-vous le Grésivaudan" ! ». Cet élu tenait à souligner le problème d'engorgement rencontré aux abords des principales gares du territoire.

C.F.